Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du Comité de Défense et de Soutien du Centre Hospitalier du Forez, du 22 Mars 2019, Théâtre du Forum

Présents : Dr Olivier Nicolas, président du Comité, François Mollon : trésorier du Comité, A.Marie Pommier-Brunon, secrétaire du Comité, Dr Thierry Martin, Estelle Pinay : membres du Conseil d'Administration.

Excusés : Georges Suzan : vice-Président du Comité, Maire de Bussières, Bernard Fournier, sénateur de la Loire, Julien Duché, Maire de Poncins, Hervé Perret, M.Luce Arnoux : membre du Conseil d'Administration du Comité.

Environs 130 personnes présentes, 96 Emargements, 78 adhésions pour la plupart, des anciens adhérents.

Mot du Président :

Dr Olivier NICOLAS remercie les personnes du public de leur présence et de leur soutien, quel que soit la forme. Les actions du Comité ne sont efficaces qu'avec l'appui de l'ensemble des adhérents, des professionnels de Santé, des élus. Merci encore à tous.

Une place particulière au personnel du CHF qui doit travailler dans un climat très difficile et qui continue à faire preuve de professionnalisme, de motivation à servir la population par leur travail de qualité et d'implication pour le service public.

Il rappelle l'importance de l'information et de la diffusion de cette information, l'importance de s'exprimer. Le Comité veut rester vigilant face aux mesures prises sur l'offre de soins destinée à la population de la Plaine du Forez. Dr Nicolas souligne l'importance de la responsabilité de chacun à rester vigilant et à agir pour défendre l'offre de soins sur notre territoire, en défendant le maintien des activités du CHF.

Rapport d'Activité

- Rappel des actions sur 2018 :

1. En mars 2018, l'annonce de la fermeture des lits de soins intensifs de Cardiologie et du non renouvellement des cinq postes d'internes du service, a suscité une réaction immédiate et une forte mobilisation du Personnel de Cardiologie, des représentants de personnel, du Comité, des médecins généralistes, des élus : sénateurs (Me Cécile Cukierman – Mr Bernard Bonne – Mr Bernard Fournier – Mr J.Claude Tissot), des maires de la CCFE, des adhérents. Les signatures nombreuses de pétitions sur le printemps 2018 ont montré l'intérêt de la population à garder ce service pérenne sur le site de Feurs **: rencontres – courriers - distribution tracts (présence du comité au comice agricole de Feurs) - vidéo - pétitions.**

Le CHU (Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne) qui représente le GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) sur notre territoire a alors accordé trois postes d'internes généralistes pour le service de cardiologie en novembre 2018. Le service peut ainsi poursuivre son activité encore aujourd'hui.
Le Dr Georges Kruszynski assure encore deux jours de consultation par semaine sur le site de Feurs.

2. Vote de la motion de la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) et celle des Monts du Lyonnais (CCML) à l'unanimité les 23 et 29 mai 2018 : pour le maintien du service de cardiologie sur Feurs, de l'USIC (Unité de Soins Intensifs de Cardiologie), soit 6 lits de Soins Intensifs, l'octroi d'internes, SMUR et Urgences 24h/24, 7js/7.

3. Rencontre au Ministère le 29 mai 2018 :
   les Drs : Olivier Nicolas, Thierry Martin, J.Pierre Depasquale, médecin cardiologue, François Gibaud, médecin urgentiste, Me et Mr les sénateurs : Cécile Cukierman et J.Claude Tissot, Me Michèle Massacrier, infirmière en cardiologie sont présents.
   Présentation d'un dossier argumenté pour expliquer la problématique du CHF et proposer un projet médical équilibré et complémentaire sur les deux sites. Défense de la qualité des services existants sur Feurs.

4. Eté 2018 : Elaboration de tracts pour un développement équilibré des deux sites : diffusion aux élus et professionnels de Santé.

26/09/2018 Assemblée Générale Extraordinaire :

Suite à la réflexion sur l'évolution de l'association depuis sa création début d'année 2015 et sur l'intérêt et l'importance de défendre les spécificités des deux sites Feurs Montbrison:
décision de changement de nom du Comité qui devient :
« Comité de Défense et de Soutien du CHF ».

Nouvelle adresse mail : comitedefensetsoutienchf@gmail.com

Le Comité continue à défendre un développement équilibré des deux sites.

- Présentation des actions depuis Assemblée Générale Extraordinaire

1. 23/10/2018

Rencontre à Vierzon: présentation par François Mollon
Du fait de l'ouverture ce même jour des débats pour le vote du projet de loi du financement de la Sécurité Sociale et des annonces diverses de fermetures de maternité, de services de chirurgie ou de fusions forcées entre établissements publics.
60 comités ou collectivités invitées, 40 soutiennent ouvertement cette action, 22 présentes

Les Dr Olivier Nicolas, François Gibaud, François Mollon, trésorier du Comité, étaient présents pour débattre des problèmes que rencontrent les Hôpitaux Publics de Territoire et des actions à mener pour conserver leur place et leurs missions.
Mise en place d'une pétition nationale et décision d'une Journée nationale commune des Comités le 1er Décembre : chaque comité choisit la forme de son action.

2. 03/11/2018 : Mise en place d'une pétition sur le territoire du Forez en faveur des Hôpitaux publics pour garantir un égal accès aux soins à tous les citoyens. Un succès : plus de 5000 signatures en 3 semaines.

3. 29/11/2018 Participation au Débat Public : **« accès aux soins dans les territoires, que faut-il changer** ? » à Saint-Laurent de Chamousset, organisé par le député du Rhône, Mr Thomas

Gassilloud, en présence du Dr J.Yves Grall, ARS ARA (Auvergne-Rhones-Alpes), Mr le député Borowczyk, non disponible au dernier moment s'est fait remplacer, Mr le Pr Pierre-Yves Gueugniaud, chef de service SAMU 69, Dr Vincent Rebeille-Borgella, secrétaire générale de l'URPS (Union Générale des Professionnels de Santé), Me M.Luce Arnoux, maire de Chambost-Longessaigne, Vice-Présidente de la CCML (en charge des Solidarités Actives).

Etaient présents : Dr Thierry Martin - Dr Georges Kruszynski - François Mollon – Georges Riolo

Le document présenté lors de l'intervention du Dr T.Martin a été remis aux personnalités présentes:

Le Dr Martin reprend les différents points de cette intervention :

- Le manque de médecins généralistes sur notre territoire : difficultés les prises en charge de patients, difficultés pour créer une MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire), solution proposée par l'Etat pour répondre au besoin de médecins sur les territoires, de même pour les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé).
- Le manque de médecins spécialisés en libéral et hospitalier : nécessité pour les généralistes et pour les patients de l'expertise et de l'analyse d'un médecin spécialiste. Arrêt de la spécialité gastro-entérologie à Feurs, menace portée sur cardiologie, d'où défense des spécialités source de qualité, sécurité et d'attractivité pour le recrutement de médecins.
- Le problème des urgences : saturées, sont de vraies urgences ; les généralistes sont contraints d'y adresser leurs patients pour espérer un avis spécialisé, face à l'allongement des délais de RDV, voire à des refus de RDV. Les secrétariats restent souvent sans réponse. L'obligation de la réduction de la durée de séjour oblige à des ré hospitalisations.
- Le CHU, en tant que représentant du GHT (Groupement Hospitalier de territoire) doit mettre à disposition des postes partagés de consultations de médecins spécialisées au CHF : il est lui-même en crise. Des consultations d'urologie sont ainsi en attente sur le CHF. (L'urologue qui intervenait sur Feurs depuis des années a été remercié). Ces consultations ponctuelles ne répondent plus aux besoins de synthèse nécessaires dont bénéficiaient les patients dans les services de spécialité.
- La télémédecine annoncée comme « la solution », a ses limites : examen isolé, non relié au contexte clinique, biologique, autres examens du patient, dont la prise en charge se morcelle.
- A la question : **que faut-il changer** ? Dr Thierry Martin a répondu « arrêtez le massacre » et a proposé :
    1. Gouvernance démocratique équilibrée, respectueuse des deux sites du CHF
    2. Maintien de services de spécialités :
       Feurs : cardiologie – Rééducation cardiaque – Pneumologie – Prise en charge Diabète-Nutrition, équipes déjà formées et compétentes
       Montbrison : Chirurgie, Gynécologie-Obstétrique, Pédiatrie, Ophtalmologie-Psychiatrie-Gastro-Entérologie.
    3. Préservation du Bloc opératoire de Feurs
    4. Service d'Urgences 24h/24, 7js/7, sur les deux sites
    5. Service Radiologie Scanner IRM sur les deux sites (IRM sur Feurs pour couvrir les besoins sur le territoire)
    6. Prise en Charge Gériatrique sur les deux sites
    7. Une vraie relation avec le CHRU, au sein du GHT (arrivée d'un cardiologue sur Feurs)
- A la fin de son exposé à ce débat du 29/11/2018, il a remis 5000 signatures de la pétition nationale élaborée par la CN (Coordination Nationale), aux personnalités présentes.

Témoignage d'un patient : illustration de la difficulté de la prise en charge dans les grands établissements.
Lecture de son courrier adressé aux responsables politiques.
Explique son parcours de soins au décours du diagnostic réalisé sur le site de Feurs et les dysfonctionnements rencontrés lors de la prise en charge au CHU : information d'envoi d'examens dans un laboratoire envoyé en fait dans une autre ville.
Conséquences : perte de temps dans l'accès aux résultats d'examens, dans la prise en charge, c'est l'hôpital de Feurs qui a fait les démarches pour finalement obtenir la bonne l'information.
Un exemple du dysfonctionnement des grandes structures et de la lourdeur de leur fonctionnement dilué dans de nombreux intermédiaires : risque de perte d'information, d'erreur, ralentissement de la prise en charge.

4. Rassemblement 1er Décembre 2018 devant l'Hôpital :

Dans le cadre de la journée nationale de défense des "Hôpitaux Publics de territoire", décidée à Vierzon.De nombreux élus présents, la population (400 personnes environ) montrent leur intérêt pour l'avenir du CHF et affirment le besoin de la population à un égal accès aux soins de qualité : besoins de médecins spécialisés, conservation d'un plateau technique. Défense de l'offre de soins sur notre territoire.

5. Présence du comité au Conseil de Surveillance du 23/01/2019

Présence des représentants de personnel, du Comité de Défense et de Soutien du CHF, du Collectif pour la Défense des Usagers de Montbrison, des usagers, d'élus : le sénateur J.Claude Tissot, le conseiller régional et élu de l'opposition de la mairie de Feurs : J.Césa, de gilets jaunes pour demander une concertation élargie sur le projet de privatisation et délocalisation de l'Ehpad de Montbrison proposé par la direction du CHF, l'ARS, le Département, la Communauté d'agglomérations de Loire-Forez.

6. Participation du Dr Olivier Nicolas à la Mise en place du Projet de Territoire - Conférence de territoire du 12 Mars 2019,

Dans le cadre de la Communauté de Communes de Forez-Est, différentes commissions ont été mises en place sur l'organisation du territoire et particulièrement sur le domaine de la Santé.
Objectif : « assurer un accès équilibré et équitable aux services à la population sur tout le territoire. ».

Point sur l'EHPAD de Montbrison

Tout le monde s'accorde sur le besoin d'apporter des améliorations à l'Ehpad de Montbrison.

Intervention du Collectif pour la Défense du Service Public Hospitalier du Forez

→**Me Marie-Jo Arthaud** : présente l'historique du collectif et les actions engagées depuis l'annonce de délocalisation et de privatisation de l'EHPAd de Montbrison : informations, pétitions sur les marchés (2000 signatures recueillies très rapidement), rencontres avec les élus (Maires, Député, Président de la Communauté d'Agglomération de Loire-Forez)

→**Me Véronique Seux, présidente du Collectif**, dénonce le manque de concertation, les allégations mensongères contenues dans le dossier Ehpad (désamiantage, normes de sécurité…). Il n'y a pas

d'urgence dans le dossier, confirmée par l'ARS qui demande une concertation élargie et ne s'oppose pas au maintien de l'Ehpad au sein des activités du CHF (il n'existe pas de gestion défaillante de l'EHPAD). Diapo 15.

Elle rappelle l'importance de maintenir l'Ehpad, dans le secteur public face aux répercussions induites par la privatisation : augmentation du coût – perte d'activités pour le CHF : cuisines - pharmacie - services d'hospitalisation …

→**Mr J.Jacques Pauly, membre du collectif et parent de résident** : témoigne de la qualité de la prise en charge des résidents, de l'importance de maintenir l'Ehpad au Centre-Ville : conservation du lien social, intergénérationnel, participation à la vie économique locale. Les deux réunions initiées par Mr Bazile, avec les familles de résidents furent très directives, voire expéditives.

Le Dr Olivier Nicolas insiste sur le rapprochement du Collectif et du Comité et l'importance de mener des actions communes pour défendre le CHF.

Intervention de Mr Paul Bouilhol, secrétaire général de FO du CHF

Explique la position des syndicats, unis et intransigeants pour garder l'Ehpad de Montbrison dans le secteur public pour garantir les prix et défend la qualité du service public sur notre territoire.
Difficultés à mobiliser les personnels : climat de pression, de peur.
Rappelle le poids du GHT et son rôle décisionnaire, notamment dans la fermeture de 24 lits de médecine à Montbrison.

Intervention Michèle Massacrier, représentante personnel CGT : confirme la position de FO.
Les risques d'une privatisation : sélectionner les résidents en fonction de leur degré de dépendance.

Intervention Mr J.Claude Tissot, sénateur

A appris lui aussi l'annonce du projet de délocalisation et privatisation de l'Ehpad de Montbrison, par la presse. Était au Conseil de Surveillance du 23 janvier 2019, s'est positionné sur ce manque de concertation et les prises de décision arbitraires.
Importance d'élargir la réflexion : il n'y a pas eu d'étude alternative. « Un Ehpad privé n'est pas un problème si on ne laisse pas partir les lits du public. Et il faut considérer le problème des agents. »

Il posera la question à Me Buzin, le 9 avril : « tous les éléments ont-ils été pris en compte ? ».
La feuille de route du Projet Médical présenté en juin 2018, contenait la rénovation de l'Ehpad.

« Les Hôpitaux de proximité » – « les Hôpitaux catégorie II ou Second recours » Diapos 17-18-19-20

Dr Nicolas explique : Me Buzin a défini le label des « Hôpitaux de proximité » : ils n'auront pas de services de chirurgie, ni de maternités. Auront des services de médecine polyvalente, biologie, radiologie, accompagnement en fin de vie, des services d'urgences, pas obligatoires, des services de soins à domicile…

Le Comité ne défend pas ce type d'Hôpital de Proximité, mais bien un établissement avec des services spécialisés. Le CHF (Feurs-Montbrison) rentrerait dans la catégorie d'établissement de « Second Recours ou Catégorie II ». Mr Borowczyk a défendu cette appellation du CHF à la réunion de concertation à Feurs le 17/02/2019.

Les contenus des textes changent encore, des incertitudes.

Intervention de Mr Johann Césa, élu au Conseil Municipal de Feurs (opposition), Conseiller Régional, à la Commission Santé, attaché parlementaire du Sénateur, Mr J.Claude Tissot,

S'oppose à la désertification des territoires ruraux, constate de plus en plus la présence des entreprises privées sur le marché de la Santé, en matière de télémédecine. « Si on laisse s'implanter ce marché, le fossé va augmenter entre les différences sociales et les possibilités d'accès à la Santé. On va vers deux France : celle des métropoles avec des moyens et celle des milieux ruraux avec des services annexes. Exemple d'un camion dentiste qui viendrait en milieu rural.

François mollon, trésorier, présente le Bilan Financier 2017/2018

303 Adhésions : 1498€

Total Recettes : 2802€ - total Dépenses : 3275,85€ - Résultat Exercice 2017/2018 : -475,85€

Questions du Public :

→Qu'en est-il d'une Maison Médicale sur Feurs à la place de LIDL ?

Réactions de la population qui veut garder LIDL en ville. Problème du manque de médecins, la Maison Médicale ne résout pas le problème. Elle est nécessaire mais pas effective encore.
Dr Olivier Nicolas : 1700 personnes sur notre territoire Forez-Est n'ont pas de médecin traitant.

→Pourquoi une consultation privée est immédiate et les délais si longs dans le public ?

Dr O.Nicolas : Le privé peut s'insérer dans le public. Il peut y avoir des conventions entre les deux, sans dépassements d'honoraires, la régulation doit se faire sur le plan national. Exemple : le Dr Dulac, urologue consulte à la Maison de Santé à Panissières.

Les mutuelles remboursent les dépassements mais augmentent les cotisations en contrepartie.

→Qu'en est-il de l'Hôpital de Tarare, quel lien avons-nous ?

Dr O.Nicolas : on travaille aussi avec Tarare, des gens du Rhône y vont, fait partie du territoire élargi.

Intervention d'un ancien médecin généraliste de Feurs, ayant été interne en cardiologie à Feurs « on a détricoté tout un système, maintenant il y a une liste d'attente pour être hospitalisé en Soins intensifs de Cardiologie au CHU ». On a eu les moyens de faire un travail de qualité.

→Question du changement de Logo du CHF : l'intervenant dénonce le coût de cette décision, alors que l'argent aurait pu être utilisé autrement.

Dr O.Nicolas : d'autant que la distinction des deux territoires Feurs-Montbrison disparait dans le nouveau Logo.

Renouvellement membres du Conseil d'Administration :

Membres sortants : Julie Deruaz – Lise-Sophie Daubin – René Souvignet

Quatre Candidats se présentent au Conseil d'Administration : Marie-Hélène Padet - Miguel Gallardo Marilyne Grivot - Georges Riolo, Danièle Ratsimba.

Les nouveaux membres sont élus à l'unanimité et sont félicités.

Le président remercie encore toutes les personnes pour leur présence, leur attention et leur intérêt du devenir de la Santé et du CHF sur nos territoires.

Il réaffirme la volonté, la motivation du Comité à poursuivre ses actions pour le maintien des activités du CHF et pour un développement équilibré des deux sites.

Le président remercie encore les usagers, les médecins, les élus, le personnel du CHF pour leur soutien et ce lien de confiance entre le Comité et la population, fondamental pour mener les actions du Comité.

Le président invite l 'assemblée à partager un verre.